



Le Maire gèle des promotions

La CGT lutte depuis de nombreuses années pour que les agents bénéficient d'un avancement en grade linéaire, en reconnaissance de leur expérience mise au service des usagers. Force est de constater que la collectivité ne l'entend pas de cette oreille en mettant en place un système retardant la progression des agents.

Cette année, c'est encore :

- **235 promotions gelées en catégorie C sur 530 agents concernés**

44.3 % des agents seront donc privés d'avancement en grade par la seule volonté du Maire alors que les règles statutaires permettent à ces agents de prétendre, dès cette année, à cette promotion au grade supérieur.

Vous vous posez souvent la question sur l'avancée de votre déroulement de carrière, sachez que la volonté de la collectivité, avec l'aide de certaines organisations syndicales, est de bloquer le plus possible votre avancement en instaurant des ratios très faibles afin de faire le maximum d'économies sur votre dos.

Pour ces agents, c'est la double peine :

- ✘ Aucune augmentation du point d'indice des agents publics pour cette année, par décision de l'actuel 1^{er} ministre, conseiller municipal et ex-maire de Nantes ;
- ✘ Refus de promotion au grade supérieur et par voie de conséquence de changement d'échelle de rémunération pour ces agents, sur ordre du nouveau Maire.

Le Maire prend également la responsabilité d'altérer la motivation de salariés qui pourtant s'investissent au quotidien dans l'accomplissement de leurs missions. Les beaux discours ne suffisent plus à faire taire le mécontentement de nombreux agents dans les services, dont la fiche de paie ne répond plus à leurs investissements et aux compétences qu'ils ont acquises.

Cette décision a pour conséquence de créer dans notre collectivité, des agents ayant certes un emploi, mais s'appauvrissant. Le salaire ne suit pas les augmentations du coût de la vie (coût des denrées alimentaires, du carburant, du logement...). Ainsi, de nombreux agents rencontrent aujourd'hui de sérieuses difficultés financières, notamment en catégorie C. On les appelle pudiquement les « travailleurs pauvres ».

Lors du dernier CTP, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre ces ratios. **La CGT revendique la généralisation des ratios à 100 %, en application des règles statutaires, permettant à tout agent, d'atteindre le sommet de son cadre d'emploi dans un délai raisonnable.** Il faudra d'ailleurs aux agents plus de 20 ans pour y parvenir dans la plupart des cas et dans les conditions les plus favorables. Alors pas la peine d'en rajouter, n'est-ce pas, Monsieur le Maire ?